Canton de Vaud
Commune de Lavigny

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

ECHELLE 1:5000

1

Adopté par la Municipalité de Lavigny

dans ses séances du 28 mai 2018

Le Syndic : La Secrétaire :

2

Soumis à l'enquête publique,

du 6 juin 2018 au 5 juillet 2018

Le Syndic : La Secrétaire :

3

Soumis à l'enquête publique complémentaire,

du 7 mai 2019 au 7 juin 2019

Le Syndic : La Secrétaire :

4

Adopté par le Conseil communal de Lavigny

dans ses séances du 26 sept 2018 et du 26 juin 2019

Le Président : La Secrétaire :

5

Approuvé par le Département compétent

le 4 décembre 2020

La Cheffe du département

Janvier 2021

0916-PGA5000_EPC-lavigny-210120

urbaplan

LEGENDE

- IUS 0.6 — Zone de centre de localité A
- IUS 0.6 — Zone de centre de localité B
- IUS 1 — Zone de centre de localité C
- IUS 0.4 — Zone d'habitation de très faible densité A
- IUS 0.4 — Zone d'habitation de très faible densité B
- Zone de site construit protégé
- IM 3 — Zone d'activités artisanales (Approbation suspendue de la zone d'activités artisanales du Grand Marais, selon la décision d'approbation de la Cheffe du Département des institutions et du territoire du 4 décembre 2020)
- IM 3 — Zone d'installations (para-) publiques 1
- IM 1 — Zone d'installations (para-) publiques 2
- Zone mixte
- Zone de verdure
- Zone agricole
- Zone agricole et viticole protégée liée au paysage
- Zone agricole et viticole protégée liée à la biodiversité
- Secteur soumis à plan spécial (Approbation suspendue du secteur soumis à plan spécial, selon la décision d'approbation de la Cheffe du Département des institutions et du territoire du 4 décembre 2020)
- Zone de protection des eaux
- S1
- S2
- S3
- Secteurs de restriction liés aux dangers naturels
- Alignement lié au cours d'eau
- Modification des limites parcellaires
- Parcelle concernée par l'article 20.4 du RPGA

Informations indicatives

- Aire forestière (indicative hors des secteurs faisant l'objet de la délimitation de lisière forestière en limite des zones constructibles)
- F1 — Secteur faisant l'objet de la délimitation de lisière forestière en limite des zones constructibles (secteurs F1, F2 et F3 voir plans de délimitation de lisière forestière)
- Bâtiment existant hors sol / souterrain
- PPA ou PQ légalisés (1, 2, 3, etc.)
- 17/301 — Périmètre archéologique
- Parcelles viticoles

Liste des plans spéciaux légalisés (information indicative)

N°	Nom	Approbation	Modifications
1	PEP "La Planche"	16.03.1973	
2	Modification PEP "La Planche"	11.02.2009	en cours
3	PPA "La Vaux - La Vosette"	01.10.1993	
4	PPA "RC 30 sud"	18.05.2005	21.05.2008
5	PPA "La Chaumière"	07.02.2014	
6	PPA "En Arborex"	07.11.2007	
7	PPA "Entre-Deux-Monts III"	08.08.2008	

BUREAU D'ÉTUDES ROSSIER
INGÉNIEURS - GÉOMÈTRE OFFICIEL
AUBONNE 021 821 12 80 GLAND
info@rossier-geom.ch www.rossier-geom.ch

Etabli sur la base des données cadastrales du 19 janvier 2021

Aubonne, le .....

.....

L'ingénieur géomètre breveté

Projet de modification de l'état parcellaire du ... . 2017 certifié par :

.....